

DELIBERATION CFVU-082-2016

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, notamment son article 116 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers,**

Vu les convocations envoyées aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 10 octobre 2016.

Objet de la délibération : Modifications du contrôle de connaissances de l'UFR Sciences

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 17 octobre 2016 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Les modifications du contrôle de connaissances de l'UFR Sciences sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 21 voix pour.

A Angers, le 25 octobre 2016

La Vice-présidente FVU

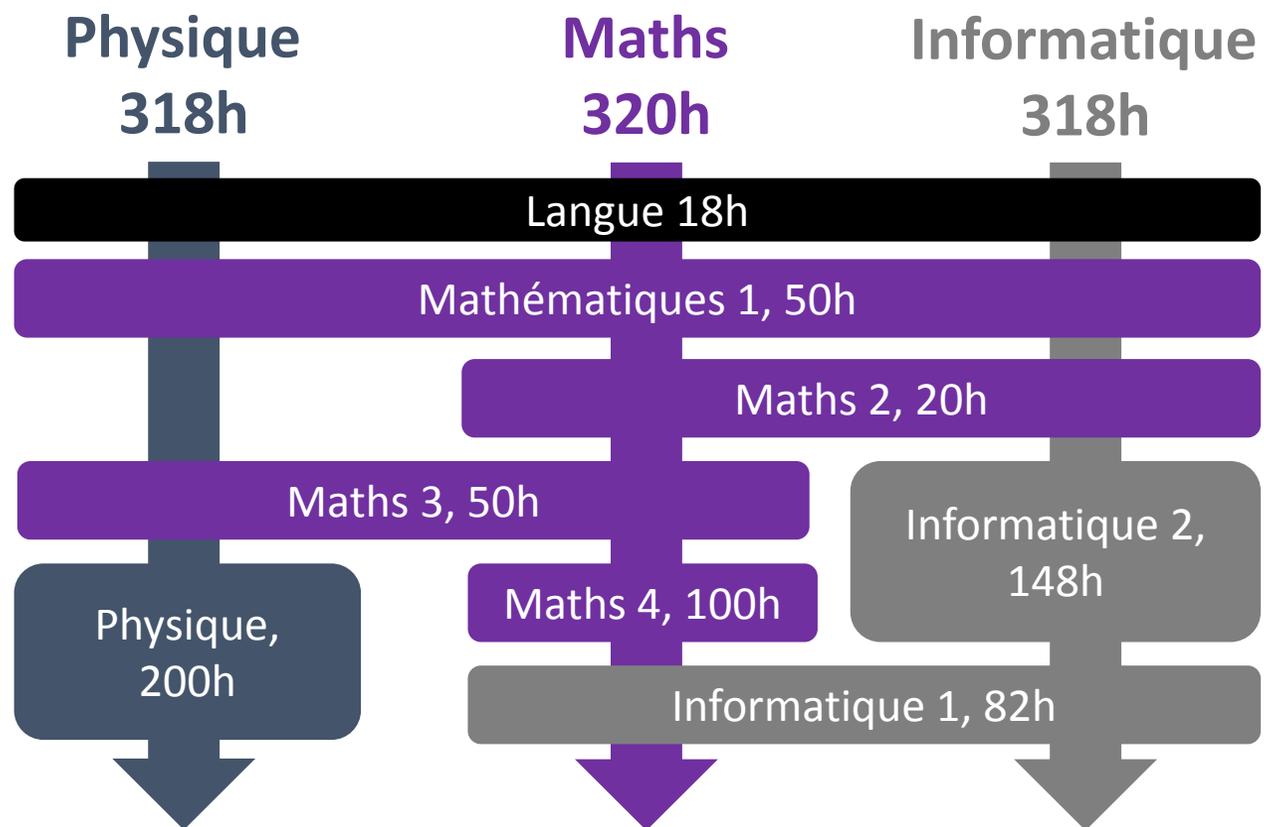
Sabine MALLET



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le **7 novembre 2016**

Le S4 MPI



Evaluation en contrôle continu intégral et travaux pratiques

- Pour se diriger vers des études à dominante mathématiques, physique ou informatique, l'étudiant choisi un des 3 S4 fortement mutualisés présentés ci-contre.
- Pour les choisir, il faut préalablement avoir suivi au S3 les deux blocs bleus MPC11 et MPC12.

Le S4 Physique

	C/TD (h)	TP (h)	Evaluation	ECTs
Anglais	18	-	CC	2
Mathématiques 1	50	-	CC	4
Mathématiques 3	50	-	CC	4
Physique	200	-	CC	20

Physique 318h

Langue 18h

Mathématiques
1, 50h

Maths 3, 50h

Physique, 200h

	C/TD (h)	TP (h)	Evaluation	ECTs
Thermophysique	17,3		CC	2
Electronique	20		CC	2
Ondes	30,7		CC	3
Relativité	14,7		CC	1
Electromagnétisme	49,3		CC	4
Physique Quantique	8		CC	1
Mécanique	19,3		CC	3
Outils numériques	18,7		CC	2
TP		12	CC	2
TOTAL	200		CCi	20

Evaluation en contrôle continu intégral et travaux pratiques

Le S4 Mathématiques

**Maths
320h**

Langue 18h

Mathématiques 1, 50h

Maths 2, 20h

Maths 3, 50h

Maths 4, 100h

Informatique 1, 82h

	C/TD (h)	TP (h)	Evaluation	ECTs	
Anglais	18	-	CC	2	
Mathématiques 1	50	-	CC	5	Algèbre linéaire
Mathématiques 2	20	-	CC	2	Dénombrements
Mathématiques 3	50	-	CC	5	Nombre complexes, développements limités, limites, équations différentielles
Mathématiques 4	100= 2*50	-	CC	10	Suites et séries numériques, et séries entières (50h) Intégrales, suites et séries de fonctions, probabilités discrètes (50h)
Informatique 1*	82	-	CC	6	
TOTAL	320		CCi	30	

Evaluation en contrôle continu intégral et travaux pratiques

* Détail voir ci après

Le S4 Informatique

	C/TD (h)	TP (h)	Evaluation	ECTs
Anglais	18	-	CC	2
Mathématiques 1	50	-	CC	5
Mathématiques 2	20	-	CC	
Informatique 1	82			23
Informatique 2	148			

Informatique 318h

Langue 18h

Mathématiques 1,
50h

Maths 2, 20h

Informatique 2,
148h

Informatique 1, 82h

MATIÈRE	Eq. TD	C/TD	TP	Eval	ECTs
Algorithmique*	24	16	8	CC	2
Structures de données*	16	12	4	CC	2
XML*	12	8	4	CC	1
Développement web	40	20	20	CC	4
Bases de données*	30	20	10	CC	3
Programmation objet	28	20	8	CC	3
Système et administration	20	12	8	CC	2
Théorie des langages	28	20	8	CC	3
Fondement de l'informatique	32	32		CC	3
TOTAL	230	160	70	CCi	23

Evaluation en contrôle continu intégral et travaux pratiques

* Informatique 1